

le vendredi 23 novembre 2001

10 heures

Prière.

L'hon. M. Mockler accueille à la Chambre Yvon Poitras, député progressiste-conservateur de Restigouche-Ouest de 1982 à 1987.

Le consentement unanime est accordé pour permettre au ministre des Finances de faire une longue déclaration.

L'hon. M. Mesheau dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Mise à jour financière et économique 2001-2002*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. McFarlane, au nom de l'hon. M^{me} Jardine :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme;*
- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la deuxième lecture, la Chambre reprenne le débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône et, comme il a été convenu, qu'elle continue de siéger après l'heure de la pause du midi.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Haché, appuyé par M^{me} Mersereau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 6

M ^{me} Mersereau	M. Lee	M. S. Graham
M. Richard	M. Haché	M. Kennedy

CONTRE : 31

l'hon. D. Graham	M ^{me} Poirier	M. Steeves
l'hon. M. Mockler	M. Cosman	M. Landry
l'hon. E. Robichaud	M. Jordan	M. Laforest
M. Sherwood	M. Malley	M. Savoie
l'hon. M. McFarlane	M. Stiles	M. Ashfield
l'hon. M. Weston	M. MacDonald	M. MacKenzie
l'hon. P. Robichaud	M. Forbes	M ^{me} Dubé
l'hon. M ^{me} MacAlpine	M. Holder	M. Alward
M. J. Betts	M. Kinney	M. Dubé
M ^{me} Fowlie	M. McGraw	M. Williams
M. LeBlanc		

Le débat se poursuit sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Poirier, appuyée par M. Holder, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 20 novembre 2001

À Son Honneur,
l'honorable Marilyn Trenholme Counsell,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} MacAlpine.

La séance est levée à 14 h 36.